

RCS : REIMS Code greffe : 5103

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00454 Numéro SIREN : 398 763 250 Nom ou dénomination : CABINET LAURENT PATE
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/08/2023 sous le numéro de dépôt 7148

2050 - Bilan Actif

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Formulaire obligatoire (partie 13 A du Code de commerce)

Désignation de l'entreprise SARL Cabinet Laurent PATE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 26 rue Buirette 51100 REIMS		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 3 9 8 7 6 3 2 5 0 0 0 2 2		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le 31/12/2022		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *	AB		
	Frais de développement *	CX		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	8 208	
	Fonds commercial (1)	AH		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	530 961	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
	Terrains	AN		
	Constructions	AP		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	291	
	Autres immobilisations corporelles	AT	198 750	
	Immobilisations en cours	AV		
	Avances et acomptes	AX		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
	Autres participations	CU	45	
	Créances rattachées à des participations	BB		
	Autres titres immobilisés	BD		
	Prêts	BF		
	Autres immobilisations financières*	BH	9 900	
TOTAL (II)		BJ	748 156	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	
		En cours de production de biens	BN	233 804
		En cours de production de services	BP	
		Produits intermédiaires et finis	BR	
		Marchandises	BT	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	674 143
		Autres créances (3)	BZ	20 354
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...)	CD	
	Disponibilités		CF	26 294
	Charges constatées d'avance (3)*		CII	5 702
TOTAL (III)		CJ	960 299	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer	CW		
	Primes de remboursement des obligations	CM		
	Ecart de conversion actif*	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 708 455
			CP	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		
Clause de réserve de propriété :		(3) Part à plus d'un an :		
Immobilités :		Créances :		

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 5) A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		SARL Cabinet Laurent PATE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 46 000 ...)	DA		46 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		4 600	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		91 594	
	Report à nouveau	DH		389 051	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		141 630	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		672 876
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		136 667	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		647	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		16 973	
	Dettes fiscales et sociales	DY		173 451	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		9 554	
	Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB		499 422
	TOTAL (IV)	EC		836 716	
	Ecart de conversion passif*	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		1 509 593	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		786 090	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cagid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL Cabinet Laurent PATE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 509 593 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 141 631 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont valorisés suite à inventaire physique. "Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, " ; ""C"?(R16251=0) "le dernier

Règles et méthodes comptables

prix d'achat connu a été retenu."

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	536 290	2 880		539 170
Immobilisations incorporelles	536 290	2 880		539 170
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	292			292
- Installations générales, agencements aménagements divers	158 722			158 722
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	43 025	5 475	8 472	40 028
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	202 039	5 475	8 472	199 042
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	45			45
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	9 900			9 900
Immobilisations financières	9 945			9 945
ACTIF IMMOBILISE	748 273	8 355	8 472	748 156

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 328	2 792		8 120
Immobilisations incorporelles	5 328	2 792		8 120
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	292			292
- Installations générales, agencements aménagements divers	77 914	15 554		93 468
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	41 291	1 684	8 472	34 503
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	119 497	17 238	8 472	128 263
ACTIF IMMOBILISE	124 825	20 030	8 472	136 383

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 710 101 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	9 900		9 900
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	674 144	674 144	
Autres	20 355	20 355	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 702	5 702	
Total	710 101	700 201	9 900
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Total	

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 836 717 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	136 668	86 042	40 126	10 500
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 974	16 974		
Dettes fiscales et sociales	173 451	173 451		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	10 202	10 202		
Produits constatés d'avance	499 422	499 422		
Total	836 717	786 091	40 126	10 500
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	187 004			
(**) Dont envers les associés	648			

Charges à payer

	Montant
INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C	40
CONGES A PAYER	24 233
CH.SOCIALES/CONGES PAYES	8 157
Total	32 431

CABINET LAURENT PÂTÉ

Société À Responsabilité Limitée au capital de 46 000 €

Siège social : 26 rue Buirette

51100 REIMS

398 763 250 RCS REIMS

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT **SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 30 JUIN 2023**

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 141 630,97 euros, de la manière suivante :

- | | |
|---|-----------------|
| - Distribution de dividendes pour | 60 000,00 euros |
| - Affectation au compte « Report à nouveau »..... | 81 630,97 euros |

Le solde du compte « Report à nouveau » sera donc créditeur de 470 682,34 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle les distributions de dividendes effectuées au titre des trois exercices précédents :

- 31.12.2019 : 30 000 euros
- 31.12.2020 : 50 000 euros
- 31.12.2021 : 60 000 euros

Copie certifiée conforme

La Gérance

